Conseil national des missions locales

Pour une nouvelle dynamique de l'insertion des jeunes

Un constat

Pour maîtriser les mutations profondes auxquelles il est confronté, un pays doit être capable de donner à sa jeunesse la place qui est la sienne.

Malgré les améliorations initiées depuis 1981 et les efforts accomplis, la situation des jeunes demeure globalement fragile. Le taux de chômage des 16-25 ans représente plus du double de celui de l'ensemble de la population active, alors que beaucoup d'entre eux ne sont pas ou plus inscrits à l'ANPE. Même s'il le facilite, le diplôme ne garantit plus l'accès à l'emploi. Beaucoup de jeunes ont un parcours long et difficile avant de se stabiliser dans la vie active. S'ajoutent, pour certains, diverses discriminations. Et que dire des conditions de vie de ceux qui cumulent de multiples difficultés.

Peut on alors s'étonner que beaucoup de jeunes ne participent plus à la vie civique et sociale, certains d'entre eux se réfugiant même dans l'isolement ou la marginalité ?

Tous les jeunes aspirent à travailler et à prendre leur place dans la société, ils ne demandent pas à être assistés mais ont besoin d'être accompagnés.

Chaque année, depuis 25 ans, un million de jeunes sont accompagnés par les missions locales pour leur insertion sociale et professionnelle. Sur 450 000 jeunes nouvellement accueillis dans l'année la moitié ne sont pas inscrits au chômage.

Pourtant si les missions locales obtiennent des résultats positifs, le contexte économique et la situation des jeunes nécessitent une amplification de leur action et l'instauration d'une nouvelle gouvernance.

Des propositions

➔ Faciliter la construction d'un projet de vie

En fonction de ses difficultés, chaque jeune a droit à un accompagnement personnalisé et individualisé. Les moyens doivent être renforcés pour que ce parcours prenne en compte tous les aspects indispensables à l'accès à la vie active :

- Une aide à l'accès à l'emploi, renforcée par une meilleure relation avec les entreprises et l'utilisation des nouvelles technologies, par la clarification des accords de partenariat passés avec les organismes travaillant dans le secteur de l'emploi en particulier l'ANPE, par une implication plus forte de tous les acteurs économiques.

L'accès à un premier emploi doit constituer une priorité nationale avec un effort particulier pour les jeunes peu ou pas diplômés et une vigilance accrue pour mieux lutter contre les discriminations diverses dont ils font l'objet.

- Une offre de formation adaptée à la fois au marché du travail et aux potentialités des jeunes. Cela doit se traduire par une rénovation de l'appareil d'orientation et de formation. Il faut renforcer le lien entre formation initiale, continue et alternance pour permettre une meilleure articulation entre ces différents modes de formation.
- Une meilleure mobilité géographique et professionnelle par des aides accrues au transport et à l'obtention du permis de conduire, par un accès renforcé aux programmes européens de mobilité transnationale.
- Une importante amélioration de l'accès à un hébergement et à un logement, par une égalité de traitement pour les étudiants et les jeunes engagés dans un parcours d'insertion.
- Un élargissement de l'accès aux soins par un renforcement de la couverture maladie,mais aussi par une aide accrue pour résoudre des difficultés souvent mal repérées constituant un obstacle majeur à l'exercice d'une activité de formation ou de travail et à la participation citoyenne(diverses addictions notamment).
- Un appui pour la participation à des activités culturelles et sportives favorisant un épanouissement personnel indispensable pour une entrée réussie dans la vie active.

➔ Développer les moyens d'une véritable autonomie des jeunes

Le meilleur accès à l'autonomie est bien entendu l'accès à l'emploi, cependant la réussite d'un parcours d'insertion doit être soutenue, pour chaque jeune, par une sécurisation financière permettant d'assurer des moyens d'une vie décente pendant cette période capitale. **En aucun cas il ne s'agit d'un RMI jeunes**.

Quelles que soient les formules utilisées : allocation, bourse, prêt, fonds d'aide, la base doit être constituée par un **engagement contractuel avec le jeune** précisant clairement les droits et les devoirs de chaque partenaire signataire.

Le dispositif doit être conçu de façon très souple pour permettre une activation ou un arrêt du contrat rapidement.

➔ Remobiliser les compétences et les moyens nécessaires

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, les savoir faire et les moyens doivent être mobilisés aux niveaux national, régional et local, chacun en fonction de ses compétences. **Ainsi la solidarité nationale, la cohérence régionale et la proximité locale se compléteront utilement**.

Les administrations, les élus, les partenaires économiques, sociaux et associatifs conjugueront leurs efforts permettant ainsi d'accentuer des décloisonnements institutionnels déjà engagés, sources d'initiatives innovantes.

La place des jeunes dans une société en pleine mutation ne peut se traiter uniquement par des mesures administratives et des plans en faveur de l'emploi aussi utiles soient-ils. Il faut que tous

les acteurs économiques et sociaux se sentent concernés pour agir en profondeur. C'est la responsabilité des politiques, des employeurs, des administrations, des organisations syndicales de salariés, des décideurs économiques et des mouvements associatifs. C'est à eux qu'incombe le devoir d'élaborer un pacte social pour une vie digne et citoyenne de la jeunesse dans son ensemble.

➔ Insérer les jeunes par la citoyenneté

Dans son rapport au Premier ministre en 1981 Bertrand Schwartz affirmait que rien ne se ferait pour les jeunes, sans les jeunes.

Malgré des initiatives pour favoriser la participation des jeunes on doit constater qu'il y a encore du chemin à parcourir pour obtenir une véritable implication citoyenne. Trop souvent encore, ils sont peu associés aux décisions qui les concernent. Se sentent-ils écoutés ? Tient-on assez compte de leurs opinions, de leurs revendications qui s'expriment parfois avec vigueur ? Sait-on créer avec eux un véritable espace de négociations ? Il faut agir avec les jeunes et non à la place des jeunes.

Le dialogue est nécessaire entre les jeunes et les institutions. Les missions locales ont toute capacité et compétence pour y contribuer.

Une urgence : amplifier l'action du réseau des missions locales

Depuis leur création en 1982, Les missions locales se sont engagées dans la mise en œuvre concrète des politiques au service des jeunes.

Mises en place à titre conjoncturel, elles ont été développées pour répondre à la situation difficile des jeunes, par la volonté conjointe de l'Etat et des collectivités territoriales.

Soixante en 1982, **elles constituent actuellement un réseau de 500 structures couvrant la totalité du territoire**, disposant d'un système d'information unique pour l'observatoire de la situation des jeunes et l'évaluation des dispositifs.

Les 12 000 professionnels reçoivent et accompagnent chaque année plus d'un million de jeunes.

Reconnues en 2000 et 2005, par deux protocoles signés entre l'Etat, les représentants des régions, des départements et des communes, les missions locales exercent leur activité dans un **cadre associatif sous la présidence d'un élu local**.

L'action des missions locales constitue un **élément majeur des politiques nationales, régionales et locales pour les jeunes**. Les missions locales tiennent leur légitimité des relations établies avec leur public souvent en grande difficulté et de partenariats concrets et actifs élaborés progressivement avec les administrations, les entreprises et les associations. Sous l'impulsion des élus locaux, les missions locales organisent des parcours personnalisés par une approche globale des difficultés de chaque jeune. Les missions locales contribuent localement à l'observation de la situation des jeunes et à la mise en place d'actions innovantes.

Leur tâche reste cependant difficile, compte tenu notamment de la situation du marché de l'emploi.

Chargées d'une mission de service public, les missions locales sont soucieuses de préserver leur identité.

Les missions locales n'ont vocation ni à disparaître, ni à devenir une nouvelle administration.

L'insertion des jeunes dans notre société doit relever d'une politique nationale ambitieuse et pilotée dans le temps qui reconnaît la place des collectivités territoriales. Les missions locales doivent porter cette politique partenariale redynamisée.

➔ Amplifier l'action des missions locales et leur efficacité, implique :

- La réalisation de contrats d'objectifs opérationnels ambitieux, **associant par la négociation les acteurs économiques mobilisés** par l'urgente nécessité de l'intégration des jeunes dans l'emploi et dans la vie sociale.
- La **simplification et la globalisation des modes de financement des différents partenaires** visant à clarifier et sécuriser leurs financements.
- La réorganisation du fonctionnement de ce réseau par la **création d'une instance nationale dotée de moyens propres et de structures régionales** sur le modèle de l'agence nationale des services à la personne. Elle serait présidée par un élu et dotée d'un conseil d'administration qui reprenne la diversité de la composition de l'actuel CNML (présidents de missions locales, collectivités territoriales, Etat) élargie notamment aux partenaires sociaux.

Le rôle de cette nouvelle agence :

- proposer la mise en œuvre d'une politique nationale pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes,
- dynamiser et animer le réseau,
- garantir la gestion administrative et financière du réseau,
- évaluer les résultats de cette politique.

Cette agence incarnera la nouvelle gouvernance visant à redynamiser l'insertion des jeunes.